Image not found or type unknown

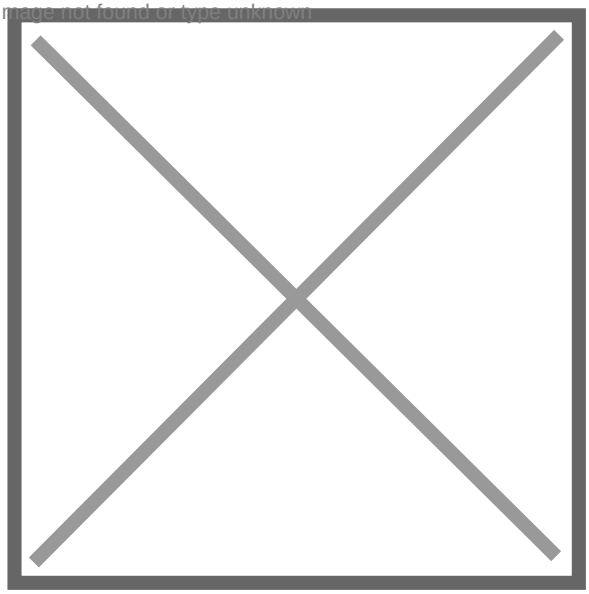

Reprise annexe 7. Entreprise de propreté

Par **Lae03**, le **20/12/2018** à **13:02**

Bonjour,
Mon compagnon est salarié à temps plein pour une entreprise de nettoyage, chez un unique client.
Le client change de prestataire et il doit normalement être repris dans les mêmes conditions au 2 janvier 19. Seulement, son employeur actuel ne lui a pas fait état des choses par écrit... et le futur employeur ne l'a toujours pas contacter...
La reprise étant dans 10 jours, doit- il faire un courrier pour signifier à ces 2 employeurs, quil serait judicieux se s'occuper correctement des annexe 7.
Nb : les 2 employeurs savent depuis 3 mois la perte ou reprise de marché...
Quels sont les possibilités offertes à mon compagnon de faire avancer la situation?

Par **morobar**, le **21/12/2018** à **09:10**

Bonjour,
L'ancienne annexe 7 prévoit le cas où l'employeur actuel souhaite conserver à son service tout ou partie du personnel en place.
Il faut donc interroger l'employeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés